



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 122800

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les plaintes des internautes. En 2006, 17 322 plaintes d'internautes ont été enregistrées avec une hausse de 17,4 %, selon le récent rapport annuel de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF). En 2006, Internet concerne la majorité des litiges recensés dans le secteur des télécommunications (58,3 %) et les plaintes concernent toujours les mêmes sujets. Arrivent en tête les problèmes techniques, qui représentent 28,9 % des plaintes, suivis par la résiliation (21,93 %) et la facturation (9,71 %). En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à ces plaintes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122800

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4232